

AU PRÉSENT



Sunitha Krishan,
Inde



Tsigie Hailé,
Éthiopie



Brunilda Reyes,
Montréal-Nord



Teresita Silva,
Philippines



Sylvie Rochette,
Montréal



Lucy Barja,
Pérou

VOTRE
EMPREINTE
SUR LE
MONDE

PRINTEMPS-ÉTÉ 2019

COUP DE CHAPEAU
À DES FEMMES D'EXCEPTION

Bulletin d'information de

L'ŒUVRE
LÉGER



Pour la dignité humaine
au Québec et dans le monde

À LA RENCONTRE DE FEMMES DE CŒUR ET D'ACTION

Bien connectées à la dure réalité des gens vulnérables de leur milieu, elles ont choisi d'agir devant des situations d'injustice, de pauvreté ou de violence. Pour ce faire, elles ont mis sur pied des organisations fortes, qui trouvent en L'ŒUVRE LÉGER un partenaire attentif.



Tsigie Haile (Wise, Éthiopie) lutte contre l'appauvrissement des femmes. Depuis 1998, son organisme encadre les vendeuses de rue en leur proposant des formations en gestion, une organisation en coopérative d'épargne et du financement.

Sunitha Krishnan (Prajwala, Inde) a créé en 1996 un mouvement pour la défense des droits des filles et des femmes. Prajwala plaide depuis en faveur de changements législatifs et travaille à démanteler le crime organisé lié au commerce du sexe. L'organisation se concentre sur la prévention, la protection et la réinsertion des survivantes du trafic et des crimes sexuels.

Teresita Silva (Childhope Philippines) œuvre pour les enfants de la rue à Manille depuis 1995. Son objectif est qu'ils développent leur autonomie et leurs compétences pour devenir des membres productifs, bienveillants, confiants et responsables de la société.

Lucy Borja (Generación, Pérou) se consacre aux enfants et adolescents vivant dans la rue, à Lima. Cette grande militante de la défense des droits de la personne a un solide bagage en sociologie juridique. Depuis 1988, avec son équipe, elle aide les jeunes à sortir de leur situation précaire et à accéder aux services publics et privés essentiels à leur protection.

En 1997, **Sylvie Rochette (Regroupement Partage, Montréal)** voulait fournir de l'aide alimentaire aux familles montréalaises d'une manière différente, en préservant la dignité des parents dans le besoin. Maintenant, à la rentrée scolaire et aux Fêtes, ses 17 Magasins-Partage leur permettent entre autres d'acheter des fournitures scolaires et des aliments à très faible coût.

En 2001, **Brunilda Reyes (Les Fourchettes de l'espoir, Montréal-Nord)**, alors jeune maman tout juste arrivée du Chili, a réalisé combien d'enfants avaient l'estomac vide le matin à l'école. Par ses initiatives, elle a d'abord voulu leur donner accès à une alimentation variée et saine puis, peu à peu, assurer l'intégration des plus vulnérables du quartier. Aujourd'hui, son organisme est un point d'ancrage dans Montréal-Nord, un leader dans la lutte contre le décrochage social.

« En une vingtaine d'années et parfois plus, ces femmes de cœur ont vraiment changé beaucoup de vies. Vos dons les ont grandement appuyées. En leur nom et en celui de chaque personne aidée, merci. »

Louise Dyotte

Louise Dyotte
Conseillère principale
aux dons majeurs et planifiés

CONCRÉTISEZ VOS PROJETS PHILANTHROPIQUES

Quel que soit votre projet philanthropique, notre conseillère Louise Dyotte saura vous guider de manière attentive et en toute confidentialité.

| 877 288-7383, louise.dyotte@leger.org



LA RENTE VIAGÈRE DE BIENFAISANCE

Un investissement socialement responsable

Nous voulons tous faire fructifier notre argent et nous assurer de revenus stables à la retraite. Ces dernières années, les options de placement qui s'offrent à nous se multiplient. De plus en plus, nous nous préoccupons des pratiques des industries que nous finançons et d'enjeux comme l'exploitation des enfants, la fabrication d'armes et la nocivité de certaines activités pour la santé ou l'environnement.

En choisissant la rente viagère de L'ŒUVRE LÉGER, vous faites un investissement vraiment socialement responsable. Vous financez des projets humanitaires innovateurs qui visent deux grands résultats : la réduction de la vulnérabilité en ce qui a trait à la sécurité alimentaire, économique et physique et l'inclusion sociale des populations marginalisées.

Cet investissement est également sécuritaire et payant. Vous bénéficiez de taux avantageux avec des revenus non imposables, ou presque, et vous obtenez un reçu aux fins fiscales d'au moins 20 % du montant cédé.

Tous les spécialistes s'entendent sur le fait que la rente viagère demeure une excellente protection pour les années à venir en générant des revenus stables à vie. Aujourd'hui, l'espérance de vie des personnes âgées de plus de 65 ans est d'au moins 86 ans : il faut donc prévoir des économies suffisantes.



Nos taux de rente en vigueur

Nos taux de rente varient selon les conditions du marché (avril 2019).

Ces taux sont basés sur un capital cédé de 20 000 \$.

FEMME	ÂGE	HOMME
4,50 %	66 ans	5,00 %
4,80 %	70 ans	5,30 %
5,50 %	75 ans	6,00 %
5,80 %	77 ans	6,50 %
6,40 %	80 ans	7,10 %
7,30 %	84 ans	7,85 %

LA VALEUR CACHÉE DE VOS TITRES COTÉS EN BOURSE

Vous détenez des titres cotés en bourse et vous avez accumulé du gain en capital? Il pourrait être payant pour vous d'obtenir une rente viagère de bienfaisance en contrepartie d'un transfert d'actions. Votre gain en capital imposable serait alors réduit du montant inscrit au reçu fiscal obtenu avec la rente viagère, puisqu'une partie de la somme est considérée comme un don. Voici l'histoire de M. Yvan Labonté.

M. Labonté a fait un bon coup en investissant dans des actions qui lui ont coûté 50 000 \$ et qui valent aujourd'hui 120 000 \$.

Avec ces 120 000 \$, il a choisi de contracter une rente viagère de bienfaisance. Vu son âge (74 ans) et la somme, le taux offert est de 6,15 %. Il obtiendra ainsi un revenu annuel de 7 380 \$ (615 \$ par mois) non imposable. De plus, la rente lui donne droit à un reçu aux fins fiscales de 27 000 \$, cette partie de la somme étant considérée comme un don.

M. Labonté pensait encaisser ses titres d'actions pour acquérir la rente, ce qui aurait déclenché un gain en capital de 70 000 \$, dont 50 % seraient imposables, soit 35 000 \$. Nous avons discuté ensemble d'une option plus avantageuse fiscalement qui s'offrait à lui. C'est ainsi qu'il a décidé de transférer ses titres à L'ŒUVRE LÉGER pour contracter sa rente viagère.

Au moment de l'impôt, il a pu soustraire 15 750 \$ de son gain en capital (don de 27 000 \$ sur un capital cédé de 120 000 \$ multiplié par le gain en capital de 70 000 \$). Son gain a été ainsi réduit à 54 250 \$, dont 50 % sont imposables, soit 27 125 \$ au lieu de 35 000 \$. Par ailleurs, il obtiendra aussi des crédits d'impôt grâce au reçu pour don de 27 000 \$.

La comparaison qui suit montre comment sont imposés les gains en capital selon les deux scénarios.

« Après avoir consulté mon conseiller financier, j'ai contracté une rente viagère en transférant mes actions. J'obtiens des revenus non imposables à vie et j'ai réduit mon gain en capital. Tout s'est déroulé sans embûches grâce à l'expertise de L'ŒUVRE LÉGER. Je suis maintenant soulagé de ne plus avoir à gérer mes placements et heureux que mes actions profitent à un organisme qui saura bien les utiliser. »

Yvan Labonté



	Transfert des actions	Vente des actions
Coût des actions	50 000,00	50 000,00
Valeur des actions	120 000,00	120 000,00
Montant de la rente	120 000,00	120 000,00
Valeur marchande de la rente	93 000,00	93 000,00
Reçu pour don obtenu pour la rente viagère	27 000,00	27 000,00
Gain en capital	70 000,00	70 000,00
Gain en capital imposable	54 250,00	70 000,00
Revenu imposable (50 %)	27 125,00	35 000,00
Impôt à payer (50 %)	13 562,50	17 500,00
Crédit d'impôt pour don (50 %)	13 500,00	13 500,00
Impôt	62,50	4 000,00



DES ACTIONS INNOVANTES

AU **PRÉSENT**



**DES LÉGUMES
BIOLOGIQUES
PRODUITS
LOCALEMENT POUR
NOURRIR LES MOINS
NANTIS**

L'ŒUVRE LÉGER

a entre autres pour mission de soutenir, par des solutions concrètes, les familles démunies et les 200 000 enfants qui ne mangent pas à leur faim au Québec. Elle a été le premier bailleur de fonds à investir dans le projet novateur **Cultiver l'Espoir**.



C'est en 2014 que le Regroupement Partage et sa cofondatrice Sylvie Rochette, que nous vous présentons au début du bulletin, ont parlé de Cultiver l'Espoir à L'ŒUVRE LÉGER. Ce programme d'agriculture urbaine est né d'un constat fait par le Regroupement Partage et de nombreux acteurs du milieu : le manque récurrent de légumes frais dans les banques alimentaires montréalaises pendant l'hiver. Le projet consiste à cultiver en agriculture biologique des légumes sur l'île de Montréal. Il permet d'assurer gratuitement un approvisionnement hivernal en végétaux à plusieurs dizaines de milliers de familles montréalaises vivant sous le seuil du faible revenu.

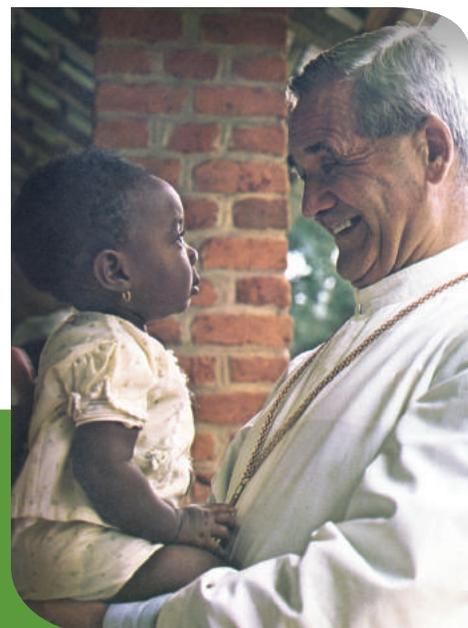
L'action en sécurité alimentaire du Regroupement Partage, par le biais de ses Magasins-Partage de la rentrée scolaire et des Fêtes, aide annuellement près de 7 000 familles, soit plus de 22 000 personnes en situation de précarité économique et alimentaire. Cultiver l'espoir cadre extrêmement bien avec la mission de l'organisme et celle de L'ŒUVRE LÉGER.

Nous sommes fiers d'appuyer le Regroupement Partage depuis 1998 et de contribuer, grâce à vos dons, à une meilleure qualité de vie des familles vulnérables. Avec votre soutien, nous pouvons agir comme de réels chefs de file de la sécurité alimentaire et de l'inclusion sociale.

LE LEGS DE PAUL-ÉMILE LÉGER

Une inspiration pour tous!

« Le Cardinal est l'exemple d'un homme qui a abandonné les honneurs et les plus hautes fonctions pour aller sur le terrain dans le but d'aider les plus démunis, dans des conditions souvent épouvantables. » *Jean-Pierre Coallier*



Le témoignage de M^{me} Clémence Fortin Lavoie

Je contribue annuellement depuis longtemps à L'ŒUVRE LÉGER. J'admirais le Cardinal Léger. Il nous a sensibilisés à être généreux envers ceux qui sont dans le besoin. Je me sens particulièrement liée à certaines causes, comme la protection des animaux, l'appui à ma paroisse et à L'ŒUVRE LÉGER. Je fais un don mensuel par prélèvement automatique, ce qui est bien pratique.

J'ai travaillé plusieurs années comme greffière-audicière, je suis aujourd'hui à la retraite. J'ai fait une belle vie avec mon cher mari, Paul, maintenant décédé depuis cinq ans. Sans être riche, je vis une vie confortable, je ne manque de rien et je ne peux pas oublier ceux qui ont si peu.

J'ai décidé de poursuivre ma contribution en inscrivant un don à mon testament. L'ŒUVRE LÉGER est une organisation forte : elle est là pour rester, ce qui me rassure. Je n'ai pas eu d'enfants et, sans oublier mes proches, je peux laisser ma petite marque et redonner à ceux qui n'ont pas reçu autant que moi. J'ai aussi nommé L'ŒUVRE LÉGER comme bénéficiaire d'une petite police d'assurance vie que j'avais contractée au travail. Je n'ai plus besoin de cette protection depuis que je suis veuve. Elle sera plus utile à L'ŒUVRE LÉGER, en soutenant des projets humanitaires.

Une initiative de

L'ŒUVRE
LÉGER



130, avenue De l'Épée, Montréal, Québec H2V 3T2
T. 514 495-2409 | 1 877 288-7383

leger.org     

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019 - PP 40036970
L'ŒUVRE LÉGER est un nom légalement utilisé par la Fondation Jules et Paul-Émile Léger.
Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 118923689 RR 0001

